



CENTRE DE GOLF
LE VERSANT

ABONNEMENTS CORPORATIFS

Saison 2025



2075 CÔTE DE TERREBONNE, TERREBONNE, QC J6Y 1H6 | 450-964-2251
golflerversant.com • comptabilite@golflerversant.com

Un nouveau chapitre s'amorce au Versant ...

*Nous arrivons au terme des travaux colossaux entamés en 2023
et la saison 2025 en sera une toute spéciale avec nos deux parcours de championnat renouvelés!*

*Nous sommes extrêmement fiers des résultats
et nous espérons avoir le privilège de vous accueillir pour cette nouvelle page de l'histoire du club.*

~ Famille Di Menna ~

CORPORATION:	# client corporation:
Membre principal:	# membre:
Responsable administratif:	
Adresse:	Tel. membre principal: () -
Ville:	Cell. membre principal: () -
Code postal:	Tel. corporation: () -
Courriel administratif:	Poste:

CORRESPONDANCE			
Correspondance générale	Cochez	Factures et états de compte	Cochez
Courriel administratif:		Courriel administratif:	
Courriel membre principal:		Courriel membre principal:	

FORFAITS CORPORATIFS - Voiturettes motorisées incluses				
Cochez	Sélectionner un <u>ou</u> l'autre des forfaits	Nombre	Taxes en sus	
	40 parties - 4 jours Lundi au jeudi excluant jours fériés		3960 \$	\$
	40 parties - 7 jours		4280 \$	\$

Noms des délégués: _____

- 4 maximum par forfait de 40
- Chaque membre délégué doit compléter le formulaire "Informations personnelles/ résidentielles"

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Les parties sont partageables avec les invités, un membre délégué doit être présent.
- Les parties restantes à la fin de la saison ne seront pas transférables. Elles doivent être utilisées en 2025, à l'exception des abonnements 60 parties qui pourront être transférées pour l'année suivante uniquement, avec supplément pour différence de tarifs s'il y a lieu.
- Les membres 4 jours pourront utiliser leur parties pour participer à certains événements précis ayant lieu les week-end (avec supplément): tournoi d'ouverture, Saint-Jean Baptiste, qualification Interclubs, championnat du club et tournoi de fin de saison.
- Un minimum de consommation de 1600\$ (plus taxes et service) doit être dépensé entre la date d'ouverture de la saison et le tournoi de fin de saison 2025, le solde non dépensé sera facturé au compte le 1er octobre et payable sur réception. Seuls les achats au restaurant, au casse-croûte et en salle de banquet sont comptabilisés dans le montant du minimum de consommation.
- Un état de compte détaillé est envoyé par courriel le dernier jour du mois et est payable au plus tard le 10 du mois suivant en un seul paiement (comptant, débit, crédit ou virement bancaire).
- Un formulaire d'autorisation de paiement par carte de crédit doit être complété en début de saison et sera utilisé en cas de défaut de paiement de votre état de compte.
- Des frais de 2% sont facturés pour tout compte en retard de paiement et les privilèges incluant les droits de jeu peuvent être suspendus sans préavis.
- Chacun des délégués doit présenter sa carte de membre du club pour porter des charges sur le compte maître.
- Le Versant se réserve le privilège de fermer l'ensemble de ses parcours un maximum de 12 jours dans la saison.

INFORMATIONS PERSONNELLES / RÉSIDENTIELLES

Corporation:	# client corporation:	
Nom membre délégué:	# membre:	
Adresse :	# Golf Québec/Canada	
Ville:	Tel. résidence: ()	
Code postal:	Tel. cellulaire: ()	
Courriel:	Tel. Travail/autre: ()	
Courriel autre:	Date de naissance:	

SERVICES À LA CARTE

Cochez		DATES	Taxes en sus	
<input checked="" type="checkbox"/>	Fond activités membres 2025 (obligatoire)		55 \$	55 \$
<input checked="" type="checkbox"/>	Adhésion Golf Québec/Canada (obligatoire) Avantages disponibles sur le site de Golf Canada	Pour un an	43 \$	43 \$
	Participation "Challenge trou d'un coup 2025" La contribution doit être payée le ou avant le 1er juin 2025 Toutes les conditions sont disponibles à la boutique	De l'ouverture des parcours jusqu'au 27 septembre 2025	10 \$	\$
	Participation Ligue féminine 2025 Activité réservée aux dames les mercredis	Pour la saison 2025	10 \$	\$
	Case privée - vestiaire Inclus service de serviette, cadenas non-inclus	Du 28 avril au 13 octobre 2025	150 \$	\$
	Remisage et nettoyage de bâtons	Du 28 avril au 13 octobre 2025	100 \$	\$
	Remisage de votre chariot manuel (sans batterie)	Du 28 avril au 13 octobre 2025	90 \$	\$
	Remisage et charge de votre chariot (avec batterie)	Du 28 avril au 13 octobre 2025	150 \$	\$
	Terrain de pratique extérieur - sur tapis seulement	De l'ouverture au 25 octobre et/ou date de fermeture 2025	280 \$	\$

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

- **Golf et voitures motorisées**
- Le membre bénéficie du privilège de réserver ses départs jusqu'à 14 jours à l'avance (visiteurs 10 jours).
- Les parties sont partageables avec les invités, un membre délégué doit être présent.
- Une deuxième partie le même jour (replay) est possible à 50% du prix en vigueur, sans réservation, sur disponibilité.
- L'utilisation d'une voiturette doit être partagée avec une autre personne ayant payée une demi-voiturette. Si un joueur seul souhaite utiliser une voiturette de golf sans partager, il a la possibilité de louer la voiturette en totalité en payant le coût de location complet selon disponibilité.
- Le conducteur d'une voiturette doit être âgé de 16 et plus et avoir un permis de conduire valide.
- Le locateur/utilisateur d'une voiturette est responsable des dommages causés à la voiturette et doit payer les frais de réparation ou de remplacement en cas de dommages.
- Les premiers départs du matin doivent suivre un temps de jeu de **minimum 4 heures** et se tenir à l'écart de l'équipe d'entretien des parcours.
- Chaque membre à l'obligation de transmettre les règlements du club à ses invités et est responsable de ceux-ci.

Initiales: _____

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT - suite

Politique de modification de départ et de non-présentation (No-show):

- Les modifications/annulations de départ doivent être faites au plus tard à 16h la veille
- Vous devez inscrire les noms de vos invités au plus tard à 16h la veille, les départs qui n'ont pas les noms inscrits seront annulés sans préavis.
- Après 3 occasions de non-présentation (no-show) un droit de jeu sera débité automatiquement de votre compte et ce pour chaque personne sur la réservation.

Restauration

- Le frais minimum de consommation (taxes et service en sus) doit être dépensé entre la date d'ouverture de la saison et le tournoi de fin de saison
- Le solde non dépensé sera facturé au compte (plus taxes) le 1er octobre et est payable sur réception.
- Seuls les achats au restaurant, aux casse-croûtes et en salle de banquet sont comptabilisés dans le montant du minimum de consommation. Les achats autres tels qu'à la boutique ne sont pas inclus dans ce montant.
- Le club de golf est titulaire d'un permis d'alcool, il est donc interdit d'apporter des produits alcoolisés de l'extérieur sur sa propriété.

Termes de paiements

- Tous les frais relatifs à l'abonnement (forfaits de parties/voitures et services) sont payables comptant, débit ou virement bancaire. Les paiements par carte de crédit ne sont pas acceptés.
- Un état de compte détaillé est envoyé par courriel le dernier jour du mois pour les achats portés au compte maître pendant la saison (boutique, restaurant et casse-croûte). L'état de compte est payable au plus tard le 10 du mois suivant en un seul paiement (comptant, débit, crédit ou virement bancaire).
- Un formulaire d'autorisation de paiement par carte de crédit doit être complété en début de saison et sera utilisé en cas de défaut de paiement de votre état de compte.
- Des frais de 2% sont facturés pour tout compte en retard de paiement et les privilèges incluant les droits de jeu peuvent être suspendus sans préavis.
- Il est **obligatoire de présenter votre carte de membre** en tout temps pour profiter des rabais et/ou pour mettre des charges sur votre compte. A défaut, le paiement devra être effectué immédiatement sur place (comptant, débit ou crédit).
- Indiquer votre préférence de type de carte de membre : Physique Virtuelle pour cellulaire Les deux

Politique de pluie

- Moins de 8 trous: Un droit de jeu pour 18 trous
- 9 – 12 trous: Un droit de jeu pour 9 trous
- 13 trous et plus : Aucun droit de jeu n'est accordé
- En cas de fermeture des terrains pour des raisons d'intempéries, aucun droit de jeu ne sera débité du compte en cas de non-annulation du départ.

Autres

- Le Versant se réserve le privilège de fermer tous les parcours douze (12) jours dans la saison pour événements extérieurs.
- La vie de club est importante au Versant et nous souhaitons offrir à tous un environnement des plus agréable. Aucun manque de respect envers les membres, clients et employés du club ne sera toléré.

Engagement personnel

- J'accepte que mes coordonnées apparaissent dans le répertoire des membres 2025: oui non
- Je reconnais avoir pris connaissance de la Régie 2025 et je consens à toutes les obligations qui y sont contenues
- Je suis conscient des risques inhérents à la pratique du golf et je dégage Le Versant et son personnel de toutes responsabilités y compris le vol d'équipement.
- Je m'engage à respecter les règles d'éthique et les règlements du club

Signature membre délégué: _____ Date: _____

Initiales: _____